



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## programmes

Question écrite n° 13761

### Texte de la question

M. Serge Bardy alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur les conditions d'enseignement de l'histoire-géographie en classe de terminale scientifique. Les réformes menées par le précédent Gouvernement ont provoqué la suppression de l'enseignement de cette matière en classe de terminale scientifique. Notre nouvelle majorité a souhaité rétablir cet enseignement, ce qui sera le cas dès la rentrée 2014. Cependant, la place réservée à cette matière reste très faible, au vu notamment de l'importance qu'elle joue en termes de construction citoyenne des élèves. Le volume horaire qui lui est consacré, entre la classe de première S et de terminale S, n'excédera pas en effet 4 heures 30 hebdomadaire. Nombreux sont les parents d'élèves et les professeurs qui craignent de voir cette matière et son importance minorée au fil des années. Il l'interroge sur le diagnostic qu'il porte sur cette situation ainsi que sur les mesures qu'il compte prendre pour redonner à l'enseignement de cette matière ses lettres de noblesse.

### Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première est modifié concomitamment à celui de la classe terminale. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de conforter une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils paraîtront au bulletin officiel de l'éducation nationale au début de l'année 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.

### Données clés

**Auteur :** [M. Serge Bardy](#)

**Circonscription :** Maine-et-Loire (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13761

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 décembre 2012](#), page 7481

**Réponse publiée au JO le :** [19 février 2013](#), page 1894